

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
1 64 56

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Environnement, développement durable, énergies renouvelables, Agenda 21 -
Subventions aux associations - 1ère répartition 2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, énergies renouvelables, Agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Pour cette première répartition des crédits de subvention 2020, il est proposé d'octroyer un montant total d'aides de 93 400 € selon la répartition suivante et conformément aux tableaux annexés au présent rapport :

- 40 500 € en fonctionnement pour onze demandes de subvention déposées par huit associations ;
- 52 900 € en investissement pour deux demandes de subvention déposées par deux associations.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL